

Délibération N° 1

Conseil d'Administration du 9 octobre 2019

Séance présidée par :

Monsieur David MARTINEAU, Président du Conseil d'administration de l'EBANSN.

Sont présent.e.s :

Mme BIR représentant Nantes Métropole ; Mme CESCUTTI représentant les étudiants de l'EBANSN ; Mme DOMET, représentant le personnel administratif et technique de l'EBANSN ; Mme FRAVAL, représentant le personnel administratif et technique de l'EBANSN. ; M. HERVY, représentant la CARENE ; Mme LEFRANC, représentant Nantes Métropole ; M. LUMEAU, représentant la ville de Saint-Nazaire ; Mme NELSON, représentant les enseignants de l'EBANSN ; Mme PHOYU-YEDID, personnalité qualifiée.

Pouvoirs :

- M. AFFILÉ à Mme LEFRANC,
- M. RAGUIDEAU à Mme NELSON,
- M. ROUSSEL à Mme BIR,
- M. SALECROIX à M. MARTINEAU,

Excusé.e.s :

- Mme GARNIER, Mme HAMEL, Mme HOUEL, M. LABOUX, M. LE BRUN,
- Mme LETANG-MARTIN, Mme PRÉVOT, Mme TOUCHEFEU ,

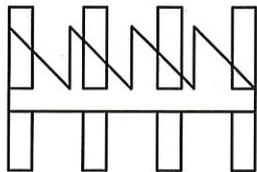
Invité.e.s :

- Mme BOUSQUET, Responsable CURI UFR Langues, Université de Nantes
- M. DUTHOIT, Directeur Général Adjoint, Développement économique et attractivité, CARENE
- Mme LE RHUN, Administratrice des finances publiques
- M. MARTIN, Chargé de mission enseignement supérieur, Nantes Métropole
- Mme LE MERRER Directrice site de Nantes, EBANSN
- Mme NÉDELLEC, Conseillère arts plastiques, DRAC
- Mme PINAUD, Directrice culture, Département Loire-Atlantique
- Mme RIVALIN, Directrice site de Saint-nazaire, EBANSN
- Mme TAGHERSOUT, Chargée de mission, Direction de la Culture Nantes

Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 27 juin 2019

Accusé de réception en préfecture
044-200023612-20191009-247-DE
Date de réception préfecture :
16/10/2019

Beaux-Arts



Nantes^o
Saint-Nazaire

Délibération n° 1

Conseil d'Administration du 9 octobre 2019

1 - Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 27 juin 2019.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. Approuve le compte-rendu du conseil d'administration du 27 juin 2019.

Nantes, le 09/10/2019

M. David MARTINEAU, Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'DM', is written over the name of the president.

Accusé de réception en préfecture
044-200023612-20191009-247-DE
Date de réception préfecture :
16/10/2019

Séance présidée par :

Monsieur David MARTINEAU, président du conseil d'administration de l'EBANSN.

Sont présents :

Mme CESCUTTI, représentant les étudiants de l'EBANSN ; Mme DOMET, représentant le personnel administratif et technique de l'EBANSN ; M. LE BRUN, représentant la ville de Nantes ; Mme LEFRANC, représentant Nantes Métropole ; M. LUMEAU, représentant la ville de Saint-Nazaire ; Mme NELSON, représentant les enseignants de l'EBANSN ; Mme PREVOT, représentant Nantes Métropole ; M. RAGUIDEAU, représentant les enseignants de l'EBANSN ; Mme TOUCHEFEU, personnalité qualifiée ; Mme TRAN, représentant le personnel administratif et technique de l'EBANSN.

Donnent pouvoir : M. AFFILÉ à M. LEBRUN,
Mme BIR à Mme PREVOT,
M. HERVY à M. LUMEAU,
M. ROUSSEL à Mme LEFRANC,
M. SALECROIX à M. MARTINEAU,
Mme PHOYU-YEDID à Mme TOUCHEFEU.

Sont excusés : Mme GARNIER, Mme HAMEL, Mme HOUËL, M. LABOUX, Mme LETANG-MARTIN.

Invités : Mme BOUSQUET, responsable CURI UFR langues, université de Nantes
Mme LE RHUN, administratrice des finances publiques
M. LUCAS, directeur culture, ville de Saint-Nazaire
M. MARTIN, chargé de mission enseignement supérieur, Nantes Métropole
Mme LE MERRER directrice du site de Nantes, EBANSN
Mme NEDELLEC, conseillère arts plastiques, DRAC
Mme PINAUD, directrice culture, département Loire-Atlantique
Mme RIVALIN, directrice du site de Saint-Nazaire, EBANSN
Mme ROY, chef de projet Nouvelle université de Nantes
Mme TAGHERSOUT, chargée de mission, direction de la culture Nantes

M. Pascal RAGUIDEAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président

Bonjour. Nous avons à nommer un secrétaire de séance. C'est Pascal RAGUIDEAU, élu à l'unanimité, si vous êtes d'accord.

1. Compte rendu du CA du 21 mars 2019 – Approbation.

Monsieur le Président

Concernant le compte-rendu de notre dernier Conseil d'Administration, s'il n'y a donc pas de remarques ou de demandes de modification sur ce CA, je vous propose de pouvoir le mettre aux

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 044-200023612-20191009-247-DE Date de réception préfecture : 16/10/2019 |
|--|

voix, en tout cas son approbation. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci beaucoup. Le premier point est donc adopté.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Personnel : Convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée avec le CNFPT – Tableau des effectifs – Approbation.

Le deuxième point est un point Personnel, qui concerne la convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée avec le CNFPT et le tableau des effectifs. Pierre-Jean, est-ce toi qui présentes cela ?

Monsieur GALDIN

Je veux bien. Nous avons, pendant la période 2019 à 2022, un plan de formation pluriannuel commun qui a été adopté. Il s'articule autour de trois nouveaux axes : la formation au service du projet de territoire, des agents en mouvement et des agents et des encadrants engagés dans une culture commune. Ce plan de formation constitue un instrument privilégié de la politique de formation, qui est finalement reconduit avec plusieurs partenaires, Nantes Métropole, la ville de Nantes, le CCAS et l'école des beaux-arts, qui se regroupent pour mettre en place collectivement leur collaboration avec le CNFPT, qui propose toute une série de formations souvent très bonnes, souvent gratuites et permettant d'avancer. Il vous est donc proposé d'autoriser la signature de cette convention-cadre partenariat de formation professionnelle territorialisée, qui a été jointe en annexe.

Voilà pour le premier point. Je passe au deuxième. De manière très technique, des ajustements de l'organisation actuelle sur le site de Nantes et de Saint-Nazaire apparaissent nécessaires, car deux enseignants qui étaient assistants d'enseignement artistique ont été nommés professeurs d'enseignement artistique sur la base de leur inscription sur la liste d'aptitude. Au vu de ces évolutions, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous. Il y a deux suppressions de postes d'assistants, deux agents ayant intégré le cadre de professeurs. Les deux postes de professeurs d'enseignement avaient déjà été créés par le précédent CA. Nous avons donc à supprimer ces deux postes.

Monsieur le Président

Des demandes d'explications ou des remarques sur ce point ? S'il n'y en a pas, je vous propose que nous puissions mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Règlement intérieur : Modification – Approbation.

Nous enchaînons avec le point numéro trois.

Monsieur GALDIN

Ce point numéro trois est un point très technique, récurrent chaque année. Il s'agit du lissage du règlement intérieur que nous devons compléter. Celui-là est important puisque nous avons un

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 044-200023612-20191009-247-DE Date de réception préfecture : 16/10/2019 |
|--|

règlement intérieur qui prend à la fois toutes les contraintes du site de Nantes. Mais nous y avons ajouté et légèrement modifié celui du site de Saint-Nazaire, cela doit donc être voté par le CA. Je ne vais pas vous lire les 45 pages. Vous avez dans les documents ce qui a été rajouté en bleu, et qui concerne pour le site de Nantes, plutôt des questions de discipline étudiante, notamment sur les prêts et remboursement de matériel, quand ils font des travaux qui ont une incidence sur le bâtiment... jamais en l'embellissant, mais plutôt en y mettant d'autres matériaux. Là aussi, nous essayons donc de les responsabiliser. Dans le règlement intérieur, nous avons bien tous ces éléments qui vont nous permettre de répondre au mieux à toutes les questions qui nous arrivent, les vols, les pertes. Disons-le quand même, pour les diplômés, pour une partie d'entre eux, il y a peu de respect sur le bâtiment. Je dois donc pouvoir être plus sévère, jusqu'au remboursement des frais engagés pour la remise en état, pour le nettoyage. Sinon, cela peut aller jusqu'à l'exclusion. Si vous avez bien vu tout ce règlement intérieur, vous avez sûrement des questions auxquelles je ne pourrai pas répondre. Mais les directrices de site le connaissent par cœur, elles.

Monsieur le Président

Sur le processus d'établissement de ce règlement intérieur, peut-être dire un mot ?

Monsieur GALDIN

Disons que les écoles d'art se sont toutes copiées les unes sur les autres, à la création des EPCC. À chaque fois, nous essayons de le mettre en place avec les aventures de chaque année pédagogique, et de le compléter au mieux, en gros pour qu'il y ait le moins de recours possible quand les décisions sont à l'encontre des étudiants, etc. Il faut qu'il y ait vraiment le plus de choses dites là-dedans pour ne pas avoir de mauvaise surprise. Ils le signent à l'entrée.

Monsieur le Président

OK, avez-vous des remarques, des demandes de précisions, des interrogations, des interventions sur ce règlement intérieur ? Sinon, je vous propose que nous puissions voter le règlement intérieur. Y a-t-il des oppositions sur ce règlement intérieur ? Des abstentions ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Finances : Tarifs – Approbation.

Je vous propose donc que nous puissions passer à la délibération numéro quatre, les finances.

Monsieur GALDIN

Sur les tarifs pour les cours publics du site de Saint-Nazaire, nous avons présenté au dernier CA des mesures qui allaient dans ce sens. Dans l'article un, dans ce premier exposé, il vous est demandé de reconduire les mêmes tarifs pour le site de Saint-Nazaire et aussi d'en voter le paiement échelonné sur les mois de septembre, janvier et avril. Pour le site de Nantes, le paiement est échelonné. Mais toujours dans le dernier trimestre de l'année, nous les percevons. Là, ils sont sur les deux années comptables, l'année de la rentrée et l'année suivante. Il y a donc un différentiel. Nous y reviendrons. Mais je crois que c'est ce dont les usagers ont l'habitude. Pour l'instant, nous n'allons pas changé cela, sauf s'il y a des regroupements plus généraux dans la politique de tarifs culturels sur Saint-Nazaire.

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 044-200023612-20191009-247-DE Date de réception préfecture : 16/10/2019 |
|--|

Monsieur LUMEAU

Je peux donner quelques éléments complémentaires. Il y a bien évidemment une réflexion sur comment l'accès à certains établissements de Saint-Nazaire pourrait être tarifé. Mais si nous allions, et je peux le comprendre, vers un paiement sur le premier trimestre pour l'année qui suit, cela aurait des vertus. C'est déjà de responsabiliser ceux qui s'inscrivent, parce que c'est le défaut du paiement échelonné tout au long de l'année. C'est-à-dire qu'on peut bloquer des places et voir des gens qui, très vite, quittent les cours alors qu'ils ont pris la place d'autres. C'est assez compliqué. Mais vous comprenez bien que nous sommes dans une période qu'on dit particulière, à quelques mois des élections. On se dit que ce ne serait pas la bonne période pour être compris sur la modification des modes de paiement. C'est une discussion que je serai, moi ou mon successeur, plus amené à porter dans l'exercice prochain.

Monsieur le Président

C'est ce que nous vous proposons d'adopter aujourd'hui, la poursuite des pratiques antérieures, en tout cas pour cette année.

Monsieur LUMEAU

Oui, cela ne veut pas dire que c'est fermé à toute évolution dans les prochains mois.

Monsieur GALDIN

Bien sûr, simplement, je peux faire remarquer que cela a eu un impact sur le budget 2018, que nous allons examiner sur le compte administratif. C'est que, non seulement c'est échelonné... les recettes prévisionnelles des inscriptions 2018 ont été sur 2018 et 2019, et pas sur 2018, l'année dernière, parce que nous n'avons pas la délibération qui permettait de le faire. En fait, en 2018, nous n'avons pas du tout touché les recettes des droits d'inscription de Saint-Nazaire. Ce qui fait en gros un différentiel de pas tout à fait 50 000 € sur le budget 2018, qui l'a impacté. Comme c'est déjà un bon budget. C'est ce que nous verrons sur les budgets 2020 et 2021, comment nous pouvons rattraper soit en rassemblant tout dans une année civile et comptable, soit en trouvant une manière de trésorerie pour que nous puissions garder cet échelonnement si vous le souhaitez.

Madame PRÉVOT

J'ai une question. Sur les communes concernées par la Carte blanche, c'est toujours la même question. Là, la question se pose en effet des publics concernés par les tarifs préférentiels.

Monsieur le Président

Sur la Carte blanche, malheureusement, la réponse est claire. La carte blanche est un dispositif nantais. Parce que je rappelle que dans l'EPCC, il y a évidemment une subvention très importante de Nantes métropole, mais il y a une subvention nantaise qui est aussi relativement importante. Cette subvention nantaise s'applique particulièrement à la pratique amateur. Le dispositif Carte blanche est donc un dispositif nantais. Ce qui est quelque chose qu'il faudra sûrement travailler dans le mandat prochain, pour imaginer que ces tarifications qui permettent à ceux qui n'ont pas les moyens d'avoir accès à nos cours comme nous souhaitons le faire dans ce CA... aujourd'hui, ne sont couvertes que par les Nantais. Avec peut-être un commentaire général, qui est que la subvention de Nantes, importante, s'applique quand même en réduction des tarifs de tous les autres, de façon moyenne. Aussi, d'une certaine façon, aujourd'hui, la ville de Nantes finance des

Accusé de réception en préfecture
044-200023612-20191009-247-DE
Date de réception préfecture :
16/10/2019

tarifs allégés pour des inscrits qui ne viendraient pas de Nantes. Mais du coup, cela ne s'applique pas aux tarifs spécifiques Carte blanche, qui est un dispositif nantais. Et c'est vrai qu'à l'avenir, c'est quelque chose qu'il faudra qu'on trouve au niveau métropolitain. Il faudra qu'on trouve les moyens de corriger cela, pour que l'ensemble des mots trop politiques puisse avoir accès à ces tarifs Carte blanche.

Madame PRÉVOT

Oui, je pense que c'est vraiment important en effet de penser ces conventions à venir, pour une cohérence du projet territorial global sur l'ensemble de la métropole, et l'ensemble des communes.

Monsieur le Président

Sachant que c'est une question qui se pose depuis quand même peu de temps, parce que le dispositif Carte blanche nantais était un dispositif qui visait, jusqu'à il y a quelques mois, l'accompagnement tarifaire et l'accompagnement de publics spécifiques aux spectacles, pour le dire rapidement, et que la pratique amateur s'est ouverte depuis maintenant deux ans, dans le domaine culturel et aussi dans le domaine sportif, et dans le domaine associatif de façon générale, pour permettre justement à tous ceux qui en avaient difficilement les moyens de pouvoir accéder à ces pratiques amateurs. Nous sommes donc à la fois fiers que la ville permette à des familles avec des difficultés financières de pouvoir participer aux propositions qui seront faites à l'école. Mais c'est vrai que c'est aujourd'hui un dispositif nantais. Aujourd'hui, la seule réponse que nous avons pour une famille non nantaise, c'est de lui dire de s'adresser à sa commune. Mais nous comprenons bien que ce n'est que relativement satisfaisant.

Monsieur GALDIN

Le point numéro deux est facile à défendre parce que c'est l'illustration d'une réussite. Nos cours, qui sont destinés aux stages, à différentes techniques tout au long de l'année, se sont remplis. Il y a une demande encore supplémentaire. Nous n'avions donc pas tout prévu. C'est pour cela qu'aujourd'hui, pour répondre à l'ensemble de l'offre que nous pourrions faire, il y a toute une grille de tarifs qui vous est proposée pour ces ateliers, qui sont pour les familles, pour les jeunes et qui sont, je vous le dis, vraiment remplis chaque fois très vite et fonctionnent très bien. Il y a des ateliers qui ont des différences de durée, d'une heure à six heures, des stages de trois jours ou deux jours et des workshops qui se font en famille, enfants et parents. La grille des tarifs est copiée sur celle que nous avons pour les autres ateliers, mais nous retrouvons bien sûr le tarif Carte blanche, qui va faire une petite « ségrégation », avec l'ensemble des communes de la métropole ou du département. Ce sont quand même des tarifs très peu élevés. Moi, cela me permet de couvrir les frais qui sont liés à l'encadrement, pour des groupes d'une dizaine de personnes. Nous arrivons à couvrir l'ensemble des dépenses liées à ces activités, qui se remplissent et qui vont se développer d'année en année.

Le troisième volet est sur art delivery et notre collection, qui ont un succès grandissant grâce à une communication qui est forte, qui fonctionne un peu seule et qui nous a permis de passer dans les grands médias. L'effet est donc quand même immédiat à chaque fois. Une télévision, des gens qui téléphonent le lendemain. L'art que nous proposons quand même, c'est d'élargir ce que nous faisons aujourd'hui par convention sur les établissements scolaires, d'étendre la capacité à bénéficier d'expositions clés en main à l'ensemble des établissements du département. Puisque le département nous aide sur ce terrain par une subvention annuelle. Nous souhaitons donc que le prêt soit ouvert aux entreprises et aux établissements scolaires sur l'ensemble du département. Pour ce qui est de la bibliothèque, nous avons beaucoup d'établissements qui ont par convention un accès gratuit à la bibliothèque. Mais il n'y a pas qu'eux. Il y en a d'autres qui viennent encore et qui n'ont pas d'agrément. Nous n'arrivons pas à nous en sortir, sauf à faire voter un tarif pour ces

Accusé de réception en préfecture
044-200023612-20191009-247-DE
Date de réception préfecture :
16/10/2019

étudiants, qui ne sont pas avec des établissements avec lesquels nous pouvons avoir des conventions parce qu'ils ne le souhaitent pas. Mais nous ne voulons pas les exclure, donc nous leur proposons un tarif intermédiaire de 25 €, qui n'est pas le tarif pour les extérieurs, de 50 €. Voilà pour les tarifs à voter à ce conseil d'administration.

Monsieur le Président

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ou demandes de précisions, ou des questions ? Sinon, je vous propose que nous puissions voter cette délibération numéro quatre. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Finances : Modalités d'attribution des bourses aux étudiants – Approbation.

Nous passons à la délibération cinq sur les modalités d'attribution des bourses aux étudiants, et les modalités de remboursement des frais.

Monsieur GALDIN

Nous essayons de donner le plus de clarté et de lisibilité, à la fois pour l'ensemble des services comptables, ici. Mais aussi pour la trésorerie, il s'agit d'avoir le parcours le plus simple possible dans l'ensemble des aides et des soutiens que nous apportons à nos étudiants au travers des bourses d'études, qui sont à la fois des bourses d'études pour préparer les diplômes, pour aider à les réaliser. Parce que cela coûte cher. Mais c'est aussi pour pouvoir bénéficier, au sein de l'école, de petits boulots qui sont en fait des stages, à la bibliothèque, qui sont vraiment très formateurs pour eux, et que nous pouvons soutenir aujourd'hui au travers de bourses. La liste de ces étudiants, je la vise chaque année pour ce qui est de ces bourses d'études. Nous avons aussi des soutiens aux déplacements, à la mobilité internationale. Là aussi, l'EBANSN reverse des bourses d'études aux intéressés des allocations perçues dans le cadre d'Erasmus, en gros, et l'ensemble des autres dispositifs que je peux viser annuellement. Les listes d'étudiants qui bénéficient de ces bourses sont aussi établies par le directeur. Pour ce qui est des quatrièmes années, nous allons essayer de simplifier les modalités de voyage à nos étudiants. Parce que cela devient très complexe entre les différents pays, entre l'Afrique, l'Asie. Nous avons donc essayé de trouver la manière la plus simple de fonctionner avec eux pour pouvoir les soutenir dans cette spécificité de l'école des beaux-arts de Nantes, qui aide beaucoup les étudiants à voyager. C'est donc à la fois simplifier, responsabiliser plus les étudiants, garantir les coûts et les avoir de manière très cadrée afin de pouvoir gérer le mieux possible cette partie du soutien aux étudiants, qui s'élève à peu près à 170 000 € par an. Ce n'est pas rien, en soutiens divers à nos étudiants.

Monsieur le Président

Merci. Des questions ?

Madame PRÉVOT

Pouvons-nous avoir une idée des étudiants qui partent justement en mobilité internationale ?

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 044-200023612-20191009-247-DE Date de réception préfecture : 16/10/2019 |
|--|

Monsieur GALDIN

Aujourd'hui, la région nous aide beaucoup sur les bourses Envoléo. Je crois que 17 bourses ont été attribuées pour partir dans le cadre d'Erasmus, premier cycle. Nous avons vraiment mis Erasmus en premier cycle. Elles sont plus ou moins consommées par les étudiants. Ce qui nous attriste. Le débat en interne, au conseil pédagogique et de la vie étudiante, sera de se demander si nous ne mettons pas dans l'ensemble de la formation premier cycle l'obligation d'un parcours à l'international, dans le cadre d'Erasmus ou autre. Ce qui nous permettrait de pouvoir consommer les bourses, mais cela nous amènerait à devoir en trouver plus... mais il me semble que c'est quand même une réflexion que nous pouvons avoir. Ce doit être progressif, mais, au travers d'Erasmus, d'un stage ou d'un voyage personnel, être fait obligatoirement en premier cycle. Pour le deuxième cycle, cela concerne tous les étudiants de la quatrième année. Eux, jusqu'à présent, n'ont pas à cotiser ou à participer personnellement à ces voyages. En gros, nous avons 40 bourses par an pour la quatrième année. Il y a une grosse quatrième année qui rentre l'année prochaine. Il faut donc que je voie si budgétairement, nous allons pouvoir dire que c'est pour tous. Maintenant, nous allons quand même essayer. Dans tous les cas, c'est le but, de relancer après le diplôme de troisième année, que la quatrième année soit une année de ressourcement pour finalement remettre l'ensemble du projet artistique en route. Je pense que cela a montré que c'était très efficace.

Madame PRÉVOT

Est-ce qu'on a réussi à identifier les raisons qui font que ces 17 bourses ne sont pas consommées ? Quels sont les freins ?

Monsieur GALDIN

Pour moi, essentiellement, il y a un frein majeur qui est que les enseignants se disent que c'est un semestre de perdu. C'est donc une double peine : ils partent et ils reviennent, et ils ont souvent des difficultés. Les enseignants n'encouragent pas, pour une partie d'entre eux. D'autres encouragent. Mais il n'y a pas une politique globale de l'établissement, unitaire, là-dessus. C'est dommage parce qu'aujourd'hui, on sait tous qu'Erasmus a été un dispositif énorme, et qui est fantastique. Mais il y a encore des réticences. Quant aux étudiants, ils sont plutôt favorables à bouger, et petit à petit, ils s'y mettent régulièrement. Je pense donc qu'il faut simplement, à un moment donné, qu'on le mette complètement dans la grille des études, pour que ce ne soit plus une question. Mais il y a quand même des réticences. Rozenn, tu le sens comme cela auprès des équipes ?

Madame LE MERRER

Oui. Après, c'est fluctuant d'une année à l'autre. L'année dernière, nous avons eu quelques désistements, notamment en troisième année parce que c'est l'année du diplôme. C'est donc toujours un peu périlleux de le faire au premier semestre. Mais cette année, étrangement, nous avons eu moins de bourses attribuées parce que chaque année, Erasmus réévalue le nombre de bourses que nous avons en fonction des étudiants qui sont partis. Là, visiblement, il y a quand même une volonté de partir chez davantage d'étudiants. Je pense que cette année, nous aurons probablement une vingtaine d'étudiants à partir.

Monsieur le Président

Moi, j'ai eu l'occasion de le dire à un groupe d'étudiants que j'ai rencontré il y a quelques mois, et Pierre-Jean l'a dit, mais je pense que c'est important de le rappeler... cette idée que si on considère que les voyages forment la jeunesse et qu'ils font partie de l'ADN de l'école... cette imposition dans le premier cycle, si elle devait arriver, cela se ferait obligatoirement.

Accusé de réception en préfecture
044-200023612-20191009-247-DE
Date de réception préfecture :
16/10/2019

concomitamment avec une recherche des moyens nécessaires à trouver des bourses. Il ne faut pas que ce soit un système d'exclusion cachée qui soit porté par la grille pédagogique.

Madame PRÉVOT

En effet, cela demande une valorisation pédagogique pour que cela ait du sens.

Monsieur le Président

Oui, et puis de trouver les moyens financiers et de permettre à tous ceux qui devraient se projeter à l'extérieur de pouvoir le faire dans des conditions satisfaisantes.

Monsieur GALDIN

Sur les trois années du premier cycle, cela veut dire qu'il y a en gros une soixantaine d'étudiants qui doivent bouger dans les trois années, pour que chaque promotion soit au moins partie dans les trois années où elle arrive. Aujourd'hui, nous en sommes quand même loin. Parce que même si nous cumulions avec la région, nous serions à 20. Il en manque donc quelques-unes.

Madame PRÉVOT

Même si c'est déjà pas mal par rapport aux chiffres moyens des universités et des écoles.

Monsieur GALDIN

Oui, on est pas mal.

Monsieur le Président

Y a-t-il d'autres demandes de précisions ou des interventions ? Sinon, je vous propose qu'on mette aux voix cette délibération cinq. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie. La délibération cinq est donc adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Finances : Modalités de remboursement des frais de mission – Approbation.

La délibération six, toujours Pierre-Jean, les modalités de remboursement des frais de déplacement des agents et intervenants.

Monsieur GALDIN

Nous repassons ce qui a déjà été passé il y a quelques années. Parce que les règlements ont bougé. Nous nous mettons donc complètement dans les clous des nouveaux textes, pour pouvoir être vraiment complètement dedans, avec notamment les derniers décrets parus en 2019. Nous reprenons la grille des remboursements, aussi bien des nuitées, des hôtels, dans les grandes villes, dans les petites, et des indemnités de transport à la fois des intervenants, mais aussi des personnels, en étant le plus exact possible par rapport aux textes. Je ne vais pas vous faire la longue liste, mais en gros, vous voyez que nous sommes plutôt dans des remboursements bas. Pour l'international, nous avons voté à l'époque et nous gardons encore cette formule. Au fond, sur l'international, nous sommes remboursés par des forfaits qui sont donnés par des sites officiels, de l'État, selon le pays. Ce sont donc des forfaits jours, 80 %, 70 %, etc. Nous, nous avons décidé que dans la limite de ces forfaits, si les agents dépensaient moins, on ne remboursait pas le forfait, mais on dépensait la somme réelle de ce qui a été dépensé. Là-dessus, nous ne bougeons pas, pour ce qui est des remboursements internationaux.

Accusé de réception en préfecture
044-200023612-20191009-247-DE
Date de réception préfecture :
16/10/2019

Monsieur le Président

D'accord, des remarques sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je vous propose qu'on puisse procéder à son approbation. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie, la délibération six est donc adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Finances : Compte de gestion et Compte administratif 2018 – Affectation du résultat – Approbation.

La délibération sept, le compte administratif 2018.

Monsieur GALDIN

C'est le gros point du jour, l'adoption en juin du compte administratif. Madame LE RHUN voulait démarrer, et je poursuivrai en lisant la délibération et en ouvrant le débat sur une année 2018 qui n'a pas été super géniale pour la gestion de cette école. Nous allons donc devoir répondre à de nombreuses questions.

Madame LE RHUN

Merci, Monsieur GALDIN. Je vous ai effectivement transmis un rapport sur la valorisation financière et comme je ne pouvais pas insérer de commentaires, j'y ai joint une note synthétique. Le budget 2018 présente une particularité, c'est que le résultat de fonctionnement est en déficit. C'est vraiment une particularité. C'est quand même très rare, je tiens à le souligner. Vous savez qu'on ne peut pas cumuler investissement et fonctionnement. Avec les reports des exercices antérieurs sur les résultats de fonctionnement, nous avons un résultat de fin d'exercice cumulé qui s'élève à 9 066,65 €. Il y a donc très peu de marge de manœuvre. Ce qui signifie que pour l'année 2019, il faudra faire preuve de beaucoup de rigueur, ou augmenter les tarifs et/ou diminuer les dépenses. C'est vraiment la caractéristique de 2018. Sinon, sur l'investissement, le résultat est bénéficiaire. Nous avons un résultat qui s'élève à 410 204 €. Sur le fonctionnement, en rentrant un peu plus dans le détail, les motifs de cette dégradation sont à la fois une baisse des recettes et une augmentation des dépenses. Dans les dépenses, nous avons une augmentation des dépenses du personnel, qui représente une masse importante, et puis une augmentation des charges de manière générale surtout sur le fonctionnement de l'école. Puisque c'était la première année où nous étions en année pleine sur le fonctionnement de la nouvelle école. Je ne vais pas reprendre toutes les augmentations. Voilà ce que je pouvais dire. Sur l'investissement, les travaux d'immobilisation sont toujours en cours, puisque vous avez des immobilisations en cours qui vont passer en immobilisations définitives lorsque l'école est mise en service. Finalement, quand on regarde toute l'analyse financière, on s'aperçoit qu'on a une capacité d'autofinancement, c'est la possibilité de procéder à des investissements, qui est négative. Puisque nous sommes à moins 222 519 €. Après remboursement des emprunts, nous sommes à -1 388 084 €. Ce qui veut dire que vous n'avez plus la capacité à procéder à des investissements. Sinon, la trésorerie est correcte, avec 3 293 712 €. La conclusion, c'est qu'il faut vraiment être vigilant sur les dépenses de fonctionnement du budget 2019. Sur les restes à recouvrer, nous avons quelques reliquats sur les exercices antérieurs, de 3242 €. J'ai demandé à Monsieur GALDIN une autorisation de faire des poursuites ou des non-valeurs. En l'occurrence, nous avons des possibilités de poursuivre, sur des comptes bancaires ou chez des employeurs. Nous savons où sont les gens. Nous avons quelques possibilités. J'attends l'autorisation et nous lancerons les poursuites adéquates. Sinon, les délais sont excellents. Nous sommes toujours très en dessous du délai de 30 jours qui est partagé entre l'ordonnateur et le comptable. Puisque nous sommes

à 14 78. Et nous nous
Accusé de réception en préfecture
044-200023612-20191009-247-DE
Date de réception préfecture :
16/10/2019

sommes à 6,62. Ce sont vraiment des délais de mandatement qui sont très bons. Il n'y a aucun risque d'avoir des intérêts moratoires sur les mandatements.

Monsieur GALDIN

Il faut quand même que je commente tous ces chiffres. C'est vrai que ce n'est pas une bonne année pour nous, sur plusieurs points. Le premier point, c'est que c'était notre première année de rentrer dans cette école. Les concours d'entrée pour les effectifs de 2018 se font en mars 2018. Dans le contexte de la difficulté de rentrée dans cette école, où il y avait quand même plein de problèmes de toute nature, et on ne savait pas s'en servir non plus, je n'ai pas été très ouvert sur le robinet des inscriptions pour les étudiants à la rentrée 2018. Nous avons donc eu une petite promotion, de 230 étudiants. Ce qui n'était pas les prévisionnels de départ. Parce que nous avons imaginé dans le BP 2018, en 2017, que nous aurions en gros 300 étudiants. Nous en avons eu quand même 70 de moins. Ce qui est important. Le deuxième phénomène, hélas dans les mêmes questions, est le recrutement des étudiants étrangers. Il avait été imaginé à une centaine d'étudiants et nous n'en avons pas eu tout à fait 70. Là, comme ils ont des droits d'inscription importants, tout de suite, les recettes baissent fortement. Aussi, sur l'ensemble des droits d'inscription, nous avons eu un manque à gagner en gros de 250 000 € sur l'année 2018. Ce qui est beaucoup. S'ajoutent à cela les différentiels de charges que nous avons dû prendre sur le nouvel établissement, en gros 177 000 €, à peu près 180 000 €, qui s'ajoutent à ces 250 000 €, et les 50 000 € que nous avons imaginés, des recettes de Saint-Nazaire. Ce qui veut dire en gros que 400 000 € ont été en consommation de ce qu'était notre matelas. Il faut maintenant le reconstituer. Cela veut dire être vigilant sur les recettes. J'ai fait un petit tableau qui montre que depuis quelques années, les recettes propres de l'établissement sont passées d'une moyenne autour de 250 000 €, 300 000 €, pour monter jusqu'à 800 000 €. Elles ont un peu baissé en 2018. Nous prévoyons de les faire remonter avec des assurances plus ou moins bonnes aujourd'hui, puisque les 300 étudiants devraient être atteints dans le cycle supérieur. Pour les internationaux, nous avons aujourd'hui 114 étudiants qui sont dans des procédures d'inscription. Si nous n'avons pas les problèmes de visa que nous avons eus l'année dernière, et nous nous en occupons, nous devrions retrouver des recettes importantes, qui nous remettront en équilibre. Ce qu'il faut quand même préciser, c'est que depuis 2010, les collectivités publiques, à quelques dizaines de milliers d'euros près, mais très peu... la stabilité de la subvention de la ville, la stabilité de Nantes Métropole et de l'État sont un fait depuis maintenant bientôt neuf ans. Notre seul développement depuis ces neuf dernières années est donc sur notre capacité à trouver des recettes pour pouvoir développer notre école. Nous avons fait le pari de rentrer dans cette nouvelle école en prenant les frais de gestion, c'est-à-dire en n'alourdissant pas les collectivités avec cette nouvelle école. Nous le faisons. Mais il ne faut pas que nous ayons la moindre chute d'effectifs, la moindre difficulté dans les recrutements pour pouvoir justement passer. Parce que sinon, nous sommes très justes. Il faut donc retrouver pour l'exercice 2019 et l'exercice 2020 un matelas de 200 000 € pour pouvoir passer les exercices normalement. Ce que nous allons mettre en place pour 2019. Cela va être encore dur. Et pour 2020, il faut vraiment s'y mettre tous ensemble. Je ne suis pas super... ce n'est pas souvent. J'aime bien ma grille, mais à la fin, mais j'ai quand même un trou de 400 000 € sur l'année 2018, que nous allons essayer de ne pas faire porter sur les collectivités. Nous avons quand même fait un super boulot avec la masse salariale. C'est vrai qu'elle a un peu grossi en 2018. Mais sur les six ans passés, nous avons stabilisé fortement la masse salariale, avec à peine 1 % d'augmentation. Ce qui est quand même rare pour les établissements culturels. Là-dessus, je reste donc persuadé que nous avons fait un super bon boulot sur la gestion de la masse salariale. Nous avons explosé les recettes. Mais à la fois, nous sommes rentrés dans un superbe établissement et il y a des coûts supplémentaires, des demandes supplémentaires, des besoins supplémentaires. Le projet culturel que nous avons bâti est important. Il nous prend beaucoup de crédit aussi. Il faut donc tenir ce pari, que je pense tenable encore. C'est-à-dire que ce n'est pas à

Accusé de réception en préfecture
044-200023612-20191009-247-DE
Date de réception préfecture :
16/10/2019

la puissance publique de donner plus. C'est à nous de gagner plus, avec tous les débats que nous avons eus, avec les étudiants qui, eux, se disent que c'est déjà assez cher comme cela et qu'il ne faut pas augmenter encore. Mais à la fois, il faut se dire qu'il faut se développer, faire toujours plus, avoir plein de professeurs, avoir plein d'artistes intervenants, faire des voyages, etc. Je gère les choses un peu comme cela. Nous avons eu quelques recettes supplémentaires. Le département est venu nous apporter, surtout sur le projet culturel et sur l'éducation artistique, des nouveaux moyens. Mais je pense que c'est globalement sur les ressources propres qu'il va falloir continuer notre effort, tout en faisant les économies et en maintenant notre masse salariale, qui va quand même, en 2019 et 2020, continuer à grimper. Elle sera restabilisée en 2021 et 2022, après les départs à la retraite, et ce sera encore plus massif en 2022, 2023 et 2024. Voilà l'année 2018 et le compte administratif, dont on ne peut pas être trop fier.

Monsieur le Président

Peut-être quelques commentaires. C'est une situation qu'il faut prendre avec une relative sérénité aussi. Il y a toujours des fonds propres dans cette école, mais qui ont quasiment disparu aujourd'hui. C'est une situation, tu le disais, qui est liée finalement à deux causes : des charges de gestion à quasiment 150 000 € supérieurs dans ce bâtiment par rapport à ce qu'elles étaient dans le bâtiment précédent. Il y a aussi, dans cette charge de gestion, une part d'apprentissage du fonctionnement de l'école qui peut l'expliquer. Tu l'as dit, il y a un trou d'air dans le nombre d'inscriptions d'étudiants, mais qui est plus un trou d'air qu'une alerte durable. En tout cas, il faudra suivre cette question avec importance pour deux raisons. D'abord, c'est parce que nous en avons besoin pour que la stratégie qui est aujourd'hui portée en pleine intelligence entre les collectivités et l'école... de collectivités qui restent au financement, qui ont financé aussi l'investissement de façon forte, pour permettre à l'école d'exister, mais sur lesquelles nous essayons de ne pas faire d'appel supplémentaire, avec la capacité de l'école à trouver des ressources propres. Nous avons vu que sur 10 ans, c'est un pari qui est plutôt gagné. Puis il y a l'alerte de l'année dernière. Revenons donc sur notre trajectoire. C'est ce que tu as l'air de présenter comme étant possible, à la condition que nous soyons dans une vigilance stratégique sur cette question de revenir sur la trajectoire. En tout cas, prudence pour pouvoir suivre cela. Puis je disais qu'il y avait deux raisons. Il y avait la capacité de l'école à générer des fonds propres. Puis c'est aussi parce que le projet d'école et son nouveau bâtiment visent, d'une certaine façon, un nombre d'étudiants qu'il sera bon d'atteindre. Parce que cela fait partie de son équilibre général. Puis un étudiant, ce ne sont pas simplement des droits d'inscription et des ressources propres. C'est avant tout parce que le service public que nous voulons offrir dans cette école est calibré pour pouvoir atteindre ce nombre d'étudiants. Nous espérons donc pouvoir réussir à offrir aux étudiants qui le veulent cette possibilité. Il y a donc une attention à porter sur cette question.

Monsieur RAGUIDEAU

Évidemment, on peut jouer sur les recettes en augmentant le nombre d'étudiants. Mais la question qui se pose quand même, c'est l'encadrement de ces étudiants. En termes de ressources humaines, il va aussi falloir trouver des financements.

Monsieur GALDIN

Nous sommes restés dans des ratios, qui ont été votés, et qui restent relativement privilégiés. La moyenne en France, c'est un professeur pour 12 étudiants. Nous n'y sommes pas encore. Nous sommes à un pour même pas 10. Nous avons encore pas mal de marge de manœuvre, sur une moyenne. Cela veut donc dire qu'il y a des écoles, et beaucoup plus qu'on ne pense, parce que les autres sont de grosses machines qui font baisser les statistiques, qui sont plutôt à un pour 14,

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 044-200023612-20191009-247-DE Date de réception préfecture : 16/10/2019 |
|--|

voir un pour 15, dans la grande partie des petites écoles. Quand on regarde du point de vue européen, nous sommes aussi surpris de ces ratios, qui sont quand même beaucoup plus importants. Il faut donc relativiser cette question. Ce dont nous avons aujourd'hui plutôt besoin, c'est de renforcer l'équipe permanente par plein de workshops, plein d'artistes intervenants, par une offre pédagogique qui fasse qu'au fond, ce n'est pas forcément en ayant plus de professeurs... bien que là, nous avons été tellement plats que nous avons relancé quelques recrutements pour la rentrée prochaine, et la suivante. Mais il faut essayer d'approcher ce ratio. Un pour 12, ce n'est pas un ratio difficile. Ce n'est pas un ratio pénalisant. Il peut paraître abstrait, mais très sincèrement, je vois peu de formations qui ont ce ratio-là. Donc, oui, mais comment pouvons-nous aussi équilibrer avec les intervenants extérieurs ? C'est ce qu'il faut voir. Après, nous aurons la montée en puissance du site de Saint-Nazaire, qui là, devra être étudiée de près. L'équipe est une équipe resserrée, de 10 enseignants qui ne sont pas, pour l'essentiel d'entre eux, avec des temps complets. Il va donc falloir voir comment la rampe de recrutement se met en place pour pouvoir avoir une bonne vision de l'équipe qui va devoir gérer. Parce que je pense que nous avons aujourd'hui, pour la rentrée prochaine, en gros, 60 étudiants qui vont être à Saint-Nazaire. C'est pas mal. On passe de 10 à 60. C'est une énorme montée. Après, il faut voir comment nous pouvons gérer cela, comment les équipes vont pouvoir se mettre en place là-dessus. Parce que dans les nouveaux locaux, ce sera au moins le triple, si ce n'est pas le quadruple. Là-dessus donc, c'est clair qu'il va falloir... mais essayons de garder ce que nous avons voté, qui est dans le tableau de bord, d'un pour 12. Essayons de le tenir. Quand nous n'y sommes pas, il faut embaucher. Quand nous sommes trop, nous faisons attention. Il faut se dire que quelques départs à la retraite ne seront pas remplacés.

Monsieur le Président

Et peut-être qu'on peut le dire de façon un peu synthétique en disant qu'aujourd'hui, ce qui est voté en termes de cible, d'effectifs, de cible d'encadrement, de frais de fonctionnement de l'école semble finalement le modèle tel qu'il a été pensé et ne semble pas devoir être révisé. C'est juste qu'il faut qu'on réalise les objectifs qu'on s'est donnés, et les bons équilibres dans ce modèle. Tu parlais par exemple de l'impact des visas. Ce sont des impacts sur lesquels il faut qu'on soit vigilant. Évidemment, à l'international, quand on a des difficultés de visa, et on sait qu'on a un certain nombre de pays...

Monsieur GALDIN

L'année dernière, cela a été la catastrophe. Ils nous ont tout bloqué, surtout l'Afrique du Nord. C'était violent. Il faut donc qu'on accompagne plus, avec les ambassades et les consulats, nos étudiants pour qu'ils arrivent à avoir leur visa. Parce que sur l'ensemble des quatre années, nous n'avons eu qu'un seul étudiant qui était inscrit et qui n'est jamais venu. Il a fait finalement un visa de complaisance. Mais sur les 300 qui sont passés, ce sont vraiment des statistiques infimes. En réalité, nos étudiants qui s'inscrivent ne viennent pas pour avoir une carte de séjour ou pour pouvoir faire autre chose. C'est aussi la qualité de la formation que nous amenons qui va aussi rassurer les ambassades, qui va nous aider à avoir tous ces visas. Moi, j'aimerais juste faire un petit... ce sont les éléments de langage qui vont nous servir dans les mois qui viennent, peut-être, sur la question des effectifs. Quand on compare les surfaces de l'ancienne école et de celle-là, nous avons construit une nouvelle école d'à peu près 8500 m² en surface utile, sur le site de Nantes. Il y en avait 6200 dans l'ancienne école, sur deux sites. Nous avons grossi de 2000 m². Mais ce qui a vraiment beaucoup grossi, c'est l'aspect culturel : les deux galeries, l'accueil, la bibliothèque, l'amphithéâtre, les ateliers techniques. En surface pédagogique pure pour les ateliers des étudiants, il y a 300 m² de plus que dans l'ancienne école. Cela reste peu. C'est donc vrai qu'on peut grossir, mais dans tous les cas, on n'a pas une nouvelle école qui, même si elle est emballée dans ce magnifique geste architectural, reste une petite école en termes de surface.

Accusé de réception en préfecture
044-200023612-20191009-247-DE
Date de réception préfecture :
16/10/2019

Nous sommes moins grands que Lyon, qui a 300 étudiants, ou que Clermont-Ferrand. L'aspect visuel est donc assez frappant. La deuxième chose, c'est que nous n'avons pas que des étudiants du supérieur. C'est comme si je disais « les effectifs du conservatoire de Nantes, ce ne sont que les étudiants du supérieur ». C'est-à-dire que cela ne se compterait que sur les doigts d'une main. Les étudiants qui sont inscrits ici, il y en a 700 qui payent toute l'année. Ce sont des étudiants comme les autres. Cela veut donc dire que la fréquentation de l'école sur cet espace est de 1000 personnes toutes les semaines. Si je rajoute la bibliothèque, où il y a à peu près 200 étudiants qui viennent en plus, du site extérieur, le projet culturel, les galeries, Askip, on a en gros en permanence 1500 personnes qui sont actives dans cette école, par semaine. Si je le multiplie par 32 semaines, cette école est utile pour 50 000 personnes. Il y a 50 000 passages. Elle est occupée par 50 000 personnes. Ce sont toujours les mêmes, mais pas que. Mais cela fait qu'il y a une vraie utilisation des locaux. Ils sont pleins, blindés. Quand on vous dit « attention, cela fait une grande école, il n'y a peut-être pas assez d'étudiants, etc. », il faut être vigilant dans le discours. Il ne faut pas oublier les pratiques amateurs, les jeunes, etc. parce qu'ils font partie des effectifs. Je pense que c'est très important à tenir si demain, on dit que ce bâtiment a coûté cher, qu'on a beaucoup dépensé pour 300 étudiants. Non, ce n'est pas cela. C'est faux. C'est pour 1500 personnes, qui sont là régulièrement dans cette école. Nous aurons la même question à faire pour Saint-Nazaire, de bien valoriser l'ensemble des activités pour que cet aspect de relations entre les espaces et le nombre d'étudiants... il faut quand même le relativiser à l'ensemble de l'activité.

Monsieur le Président

Et sur le nombre d'étudiants, tu disais que pour la rentrée 2019, on a déjà...

Monsieur GALDIN

On avait toujours dit qu'il fallait 300 étudiants. On n'a qu'un seul département arts. Il faut quand même se dire que former 300 personnes, mais que dans le domaine des arts plastiques, de la peinture, de la sculpture, de la vidéo, de l'installation... c'est déjà un gros département. La seule école plus grosse que nous, c'est uniquement les beaux-arts de Paris. Les autres écoles qui n'ont qu'un seul département sont beaucoup plus petites que nous. C'est un gros effectif pour un seul département art. Il me semble donc que si nous devons grossir ce département, c'est plutôt en essayant d'être plus attractif et d'avoir plus d'étudiants étrangers qui viennent dans ce département arts pour arriver à 300, 350, que d'élargir à notre concours d'entrée d'étudiants nationaux. Il faut plutôt continuer à être sélectif, continuer peut-être, et c'est le débat de la rentrée prochaine à Saint-Nazaire, d'autres manières d'accès, plusieurs voies d'accès à notre école. Mais il faut être assez attentif de ne pas former des gens qui, après, derrière, se retrouvent avec des diplômes qui ne sont, pour eux, pas très valorisants du point de vue de la professionnalisation. Arriver à 500, dans l'ensemble du site, plus 200 à Saint-Nazaire, plus 1500 de pratiques amateurs, cela va être une grosse boîte. Mais c'est l'objectif et je pense qu'on peut le tenir. Après, on va y aller par paliers pour que tout cela se passe le mieux possible.

Monsieur le Président

Merci.

Mme PRÉVOT

C'est vrai que les chiffres, il faut toujours les mettre en face des projets. C'est difficile d'avoir une analyse uniquement chiffrée. Les chiffres, on peut leur faire dire absolument tout ce qu'on veut. On peut quand même se féliciter, en dehors de cette partie chiffrée, de la capacité que vous avez

Accusé de réception en préfecture
044-200023612-20191009-247-DE
Date de réception préfecture :
16/10/2019

eue à réinventer un projet d'établissement. C'est vrai que ces dernières années ont été ambitieuses à la fois sur les enjeux du bâtiment... de repenser aussi ce projet d'établissement par rapport à une nouvelle fabrique, une nouvelle boîte à penser. L'enjeu aujourd'hui, c'est l'optimisation des potentiels de ce nouvel établissement, de ce nouveau projet. C'est vrai qu'évaluer ce chiffre déficitaire, ce n'est possible qu'à partir du moment où en effet, et vous l'avez bien dit, nous ne sommes pas dans l'optimisation des potentiels. C'est-à-dire que votre prudence pour cette rentrée, je pense qu'elle était nécessaire. On rentrait dans un nouveau bâtiment, avec un nouveau projet. Je pense qu'à un moment, on ne peut pas tout faire en même temps, tout le temps. Il faut aussi sécuriser les acquis, sécuriser le travail des enseignants, l'accueil et la réussite des étudiants. Je pense que cette prudence était nécessaire. Peut-être que pour cette année, on peut se dire que c'est une difficulté qu'on est en mesure d'assumer à partir du moment où on entre dans la perspective de l'optimisation des potentiels dès la prochaine rentrée. Ce qui me semble important, c'est de se dire que peut-être, quand on réinvente un projet d'établissement, quand on réinvente une forme et un nouvel accompagnement pédagogique aussi... parce que tout ce que vous mettez en place, c'est en effet un nouvel accompagnement pédagogique, avec une volonté de se tourner à l'international extrêmement forte, qu'on ne retrouve pas non plus dans les autres établissements du territoire national. Je pense que cela demande aussi de réinventer un modèle économique. Parce qu'aujourd'hui, en effet, les collectivités... on en voit toutes les limites à la fois économiques, mais aussi politiques. Les collectivités et les étudiants ne peuvent pas être les deux seuls ressorts de financement. Je crois que la variable d'ajustement par rapport au droit d'inscription ne peut être identifiée qu'en dernier ressort à partir du moment où il y a une rencontre entre une nouvelle proposition pédagogique est une nécessité, qui n'est pas une nécessité, mais une cohérence avec l'augmentation des frais. Je me permettrai donc de dire que nous pourrions peut-être nous interdire pour le moment de penser comme une réponse l'augmentation des frais étudiants, mais peut-être nous dire que 2019 sera l'année de l'optimisation des potentiels. Voyons en effet si cette optimisation des potentiels nous permet au moins de voir où sont les réelles problématiques financières à partir du moment où nous serons dans une capacité à tourner à plein régime dans cette école. Mais je pense qu'il y a vraiment nécessité à repenser, en tout cas être peut-être plus force de proposition dans la définition d'un nouveau modèle économique. On sait que toutes les écoles sont dans ces difficultés. Et il y a une difficulté à se repenser en dehors de la seule question des fonds publics et des collectivités qui, à un moment, de toute façon, vont aussi être en saturation, quelle que soit l'échelle de territoire. Mais en tout cas, félicitons-nous du projet, qui est aussi un véritable argument pour défendre l'école.

Monsieur GALDIN

Oui, mais si je n'avais que 200 000 € de déficit, je serais content. 400 000, c'est un peu gros. C'est beaucoup. Franchement, je défends le budget 2018, je suis obligé. Mais nous aurions pu faire mieux. C'est sûr. Mais nous ferons mieux demain.

Monsieur le Président

On peut signaler aussi que l'analyse a été portée entre autres avec Nantes Métropole de façon précise, quand on parle de la capacité de l'école de revenir à cette optimisation, et dans un modèle qui semble fonctionner, sous réserve de réussir à être dans cette optimisation. Je crois que c'est important de le dire, parce que finalement, tous les leviers comptent et qu'évidemment, la recherche n'est pas sur la tarification des frais des étudiants. Ce n'est pas cela qui servira de variable d'ajustement. Cela peut être utilisé, et il y a de la marge pour l'utiliser par rapport à des tarifications que nous pouvons connaître ailleurs. Mais ce n'est pas l'objectif de l'établissement. C'est vraiment dans un ensemble cohérent que cela peut s'imaginer.

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 044-200023612-20191009-247-DE Date de réception préfecture : 16/10/2019 |
|--|

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur ce compte administratif ? Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Finances : Budget supplémentaire 2019 – Information du directeur dans le cadre de la délégation du Conseil d'Administration - Approbation.

Je vous propose que nous puissions passer à la délibération suivante.

Monsieur GALDIN

La 8, c'est le budget supplémentaire pour adapter notre budget à nos recettes et à nos dépenses, et pour pouvoir bien caler. Sur la section de fonctionnement, l'excédent cumulé de fonctionnement à la clôture de l'exercice est de 9066,65 €. C'est affecté en recettes de fonctionnement sur la ligne 002. Il convient également d'ajuster les recettes de fonctionnement de 13 600 € au chapitre 70, pour ajuster les recettes prévues en 2019. Il y a 65 063 € au chapitre 74, correspondant notamment à 41 600 € de subventions demandées à différents organismes, notamment sur les programmes de recherche de l'école, 15 000 € de subventions demandées à l'État pour le projet de classe préparatoire à Saint-Nazaire, 5170 € au titre de la subvention pour la contribution de la vie étudiante et du campus, et enfin 29 185 € au chapitre 77, afin de prendre en compte notamment des recettes de mécénat plus importantes que prévu au budget 2019. Au total, les crédits supplémentaires inscrits au BS 2018 sont de 90 414,65 €, dont 9066,65 € de résultat reporté. Ces recettes nouvelles permettent d'abonder les chapitres, en dépenses de fonctionnement, de 10 585,35 € au chapitre 011 sur les chargés de gestion courante, de 120 000 € au chapitre 012 charges de personnel, de 12 000 € au chapitre 67 charges exceptionnelles, et 7000 € au chapitre 42 de dotations aux amortissements. Voilà pour le BS.

Monsieur le Président

Merci. Sauf si je ne suis pas assez vigilant, apparaît dans la délibération le budget supplémentaire 2018... je pense que c'est un 2019 qu'il faut mettre, sur la première ligne du budget supplémentaire 2019. On retrouve cela aussi dans la délibération... je l'ai vu à un autre endroit, en début de page deux.

Monsieur GALDIN

Oui, vous êtes attentif, Président, sur les chiffres, à chaque fois.

Monsieur le Président

Il faut bien que cela serve à quelque chose, un président, de temps en temps.

Monsieur GALDIN

Sur la section d'investissement, c'est un peu mieux. Les résultats cumulés sont de 514 482,10 €. Dans les dépenses d'investissement, les restes à réaliser s'élèvent à 77 454,74 €. Il y a 9360 € au chapitre 20, 55 021,71 € au chapitre 21, 13 073,03 € au chapitre 23 de la construction. Il convient également d'abonder les chapitres en dépenses de 1 400 000 €, sur un remboursement de la charge immobilière du bâtiment, le chapitre 21, et de 1 099 000 € au chapitre 23. C'est enfin

Accusé de réception en préfecture
044-200023612-20191009-247-DE
Date de réception préfecture :
16/10/2019

1 470 000 € en opération patrimoniale pour l'intégration 2313 des dépenses réalisées de l'opération de construction et avancées par Nantes Métropole. Je dois aussi donner les informations de ce que j'ai dépensé à plus de 15 000 € hors-taxes. Il y a le COS pour 47 000 €, l'association Fénélon pour les campus internationaux pour 20 000 €, EDF pour 18 730 €, 48 000 € pour la publicité et l'opération du séminaire ELIA, 290 750 € de remboursement de capital à la Caisse des Dépôts. Il y a la même chose pour 93 722,06 €. Nous avons la Banque postale, avec un remboursement d'un capital de l'emprunt, pour 292 032,65 €. Ensuite, nous avons aussi 27 608,44 € d'intérêts d'emprunt. Enfin, il y a la SPIE qui nous a permis d'aménager Askip pour 30 507,42 €.

Monsieur le Président

Là encore, c'est un coup one shot, l'aménagement. Cela semblait être nécessaire pour accompagner le projet d'open School.

Monsieur GALDIN

Cela fonctionne bien en tout cas. On fera dans quelques mois un compte rendu de leur activité. C'est vraiment super.

Monsieur le Président

Sur cette délibération huit et les différents points exposés, y a-t-il des demandes de précisions ou des interventions ? Sinon, je vous propose que nous puissions passer au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie. Le point est donc adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Convention d'association avec l'Université de Nantes – Approbation.

Le dernier point, sauf si vous avez ensuite des points divers, c'est la délibération numéro neuf concernant la convention d'association avec l'université de Nantes. Peut-être une petite explication, Pierre-Jean, du contexte ?

Monsieur GALDIN

Oui, le contexte est, depuis maintenant 10 ans, le rapprochement des écoles des différents ministères dans les regroupements universitaires territoriaux. Il se trouve que Nantes a réussi à avoir un label, I-Site, qui est plutôt un label intéressant, qui lui permet de pouvoir développer un projet fort de l'enseignement supérieur et de la recherche dans sa circonscription de Nantes, mais aussi dans des petits campus de Saint-Nazaire, La Roche, qui sont liés à l'université de Nantes. C'est donc un gros chantier mené par l'université, de regroupement avec l'école Centrale, avec d'autres écoles, le CHU. Nous sommes dans cette même dynamique pour que l'école des beaux-arts soit dans cette énergie de regroupement d'une grande université de Nantes. Au fond, les gens, quand ils disent qu'ils vont faire leurs études, ils disent toujours une ville. « Tu as fait des études où ? » « À Nantes, à Strasbourg, à Bordeaux. » Je crois qu'au fond, c'est toujours cette géographie qu'il faut valoriser. On ne peut que gagner à faire partie de cette grande famille de l'enseignement supérieur et de parler de l'université de Nantes, qui s'appellera Université de Nantes. Je pose la question, mais on n'a pas le droit de le dire, c'est cela ? Ce sera Nantes Université... c'est un premier pas pour nous. C'est un contrat d'association, une convention qui permet de lister de manière très précise l'ensemble des questions que nous pourrions aborder ensemble, aussi bien la formation, la vie étudiante, la recherche, l'international et l'ensemble de la

Accusé de réception en préfecture
044-200023612-20191009-247-DE
Date de réception préfecture :
16/10/2019

vie quotidienne, aussi bien dans le quartier de la création que d'une manière plus globale, avec l'université. C'est un premier pas, je l'espère, qui va être encore plus inclusif dans les années qui viennent, pour se rapprocher complètement d'une dynamique globale, pour peu que l'école y trouve son intérêt. Nous avons toujours dit qu'il y avait trois lignes pour nous, un peu, à ne pas franchir. La première ligne, c'est de pouvoir avoir un concours d'entrée, un mode de recrutement original. Nos métiers sont particuliers. Il faut donc se pencher et garder une originalité dans nos capacités. Mais cependant, nous rentrerons dans Parcours Sup dès l'année prochaine. Il faut que nos enseignants soient des artistes, et pas uniquement des formations académiques, de doctorat, etc. Il faut qu'il y ait des artistes. Enfin, il faut que nous puissions moduler nos droits d'inscription. Ce sont les trois grands chapitres sur lesquels il faut garder une indépendance. Quant au reste, plus nous irons loin, mieux ce sera pour avoir une réforme, de mon point de vue, sur le premier cycle, établir le plus de passerelles possibles dans les trois premières années pour nos étudiants dans les domaines des enseignements artistiques, l'architecture, le design, le cinéma, la communication, les arts plastiques, pour pouvoir laisser à nos jeunes de quoi réfléchir et de quoi mieux s'orienter à la fin de la licence. La deuxième ligne effective qui va nous intéresser beaucoup à l'université, c'est le troisième cycle, c'est-à-dire la recherche, pour laquelle nous pouvons attendre beaucoup de notre alliance. C'est un long processus, qui va être très officiel. Demain, ce sera présenté aussi en conseil d'administration de l'université. Cela prendra effet pour la rentrée prochaine. Ce n'est qu'un premier pas. Le deuxième pas va être plus long, plus complexe parce qu'il va quand même amener une gouvernance modifiée. Moi, simplement, ce que je continue à soutenir, c'est notre intérêt pour l'école des beaux-arts de rentrer dans une telle dynamique. C'est vraiment pour donner aux enseignements artistiques un vrai bloc lisible école d'architecture, école de design, école de communication, école des beaux-arts, mais aussi musique et théâtre, et danse. Ce n'est pas simplement la santé, les ingénieurs et le droit. Là, ce sont les trépieds nantais. Il faut que la culture qui, depuis 25 ans ou 30 ans, apporte beaucoup à l'attractivité de ce territoire soit aussi dans son projet d'enseignement et de recherche. Il faut que nous puissions donc, à terme, former ce troisième pilier autour des enseignements artistiques.

Monsieur le Président

Je crois que cela fait partie des stratégies qui seront portées par l'école, appuyées aussi par Nantes métropole. Aujourd'hui, dans une phase où finalement, l'école vient de s'installer au sein du quartier de la Création. C'est une installation plutôt très réussie, avec des bâtiments et des propositions pédagogiques, une rénovation des maquettes qui ont donné beaucoup de travail. Maintenant, il s'agit de savoir comment nous positionner vers ceux qui vont entrer dans l'enseignement supérieur, dans l'idée, avec une forme à trouver et à négocier, d'un campus des arts et de la culture. Cela pourrait vraisemblablement trouver les bonnes collaborations entre tous les établissements d'enseignement supérieur dans le domaine. En tout cas, cette convention, je crois, est un premier pas. Est-il timide ? Ne l'est-il pas ? En tout cas, c'est un vrai premier pas sur ce chemin. Nous souhaitons que cela fasse partie du projet de l'école que de ne pas chercher à développer une stratégie indépendante et à l'extérieur de l'université, mais bien être partie prenante de ce projet de territoire et pédagogique.

Mme BOUSQUET

Si je peux ajouter une chose sur la convention elle-même... d'abord, je salue évidemment le travail qui a été fait, puisque c'est un travail conjoint avec l'ensemble des vices-présidents qui portent les différents portefeuilles. Merci à Julie ROY qui a suivi le dossier depuis le départ. Cela a été fait dans une entente parfaite. Je tiens à le souligner parce que c'est très agréable de travailler dans ces conditions. Pour l'université de Nantes, je pense que c'est vraiment le premier élan avec une école si importante qui est fait. Je trouve que c'est une dynamique formidable, une ouverture

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 044-200023612-20191009-247-DE Date de réception préfecture : 16/10/2019 |
|--|

qui va nous apporter énormément. Nous en voyons déjà les conséquences très positives et ça nous permet d'avoir une ambition beaucoup plus grande, pour Nantes également. Merci à l'école.

Monsieur le Président

Merci, Emmanuelle. Je pense qu'en termes d'organisation, c'est vrai que c'est très agréable d'être sous la clim. Mais c'est vrai que nous avons beaucoup de personnes qui ne sont pas installées autour de la table. Même si formellement, elles ne peuvent pas voter au conseil d'administration, c'est vrai que si on pouvait s'organiser de façon à ce que chacun soit autour de la table... je ne suis pas sûr que ce soit simple. En tout cas, ce serait plus agréable, parce que moi, je vous vois, quand nous sommes en face, mais ce n'est pas le cas de tout le monde. Nous voyons donc que vous existez, et en plus, vous êtes quand même parmi, un certain nombre d'entre vous, ceux qui font aussi vivre l'école, et les partenariats, etc. C'est dommage que nous ne puissions pas tous partager ensemble ce conseil d'administration.

Monsieur GALDIN

Sur ce point, sans alourdir votre charge de travail jusqu'à la fin du printemps de l'année prochaine... mais après cela, nous pourrions quand même envisager une modification statutaire pour permettre à l'État, au département, à l'université d'être des parties fondatrices et donc avoir un siège permanent des représentants, délégués, etc. Parce qu'aujourd'hui, vous êtes une personnalité qualifiée et donc, c'est difficile pour vous de pouvoir justement représenter en dehors de votre propre personne. Je pense donc que nous organiserons cela, pour que nous puissions avoir un CA avec les personnes publiques, département, État, et université.

Mme NÉDELLEC

Nous sommes sortis du conseil d'administration pour de bonnes raisons et nous serions ravis d'y rentrer pour d'excellentes raisons, si c'est possible.

Monsieur GALDIN

C'est souhaitable.

Mme PRÉVOT

J'ai une question sur l'article 4, formation. Au deuxième point, il est écrit « Mettre en place des collaborations entre les formations de l'EBANSN et les formations de l'Université de Nantes » : est-ce que ces collaborations sont déjà identifiées ? Si oui, sur quelles modalités ? Ce sont des passerelles, des doubles diplômes ? Comment allons-nous valoriser ces collaborations dans les parcours des étudiants ?

Monsieur GALDIN

Je tiens à deux choses. Je tiens à ce que ce que nous mettons en place à Saint-Nazaire soit validé par l'université, notamment pour que les enseignants puissent donner des crédits. Aujourd'hui, les prépas des écoles d'art sont des années blanches, qui ne servent à rien dans le parcours de l'étudiant. Elles n'ont aucune valeur académique. Ce que nous avons mis en place comme réflexion et comme mode de travail, c'est que ces étudiants qui ont le bac, qui rentrent dans l'enseignement supérieur, quand ils obtiennent des crédits, puissent être validés par des commissions spécifiques de l'université, qui leur permettront de poursuivre dans des formations en faisant valoir ces crédits. Nous sommes donc à la fois dans une prépa, mais aussi dans une

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 044-200023612-20191009-247-DE Date de réception préfecture : 16/10/2019 |
|--|

licence. C'est très important, comme ce qui est demandé par les étudiants internationaux, qui viennent de très loin, qui ne passent qu'un an... une grande partie d'entre eux a au moins passé deux ans. À la fin, ils veulent avoir un diplôme. C'est donc ce que nous allons mettre en place avec le vice-président à la formation pour que demain, au moins un grade de licence puisse être donné au programme des internationaux qui viennent deux ans à Nantes. C'est donc assez concret. C'est vraiment pour avoir quasiment des formations ensemble, si on veut les développer. Ce qui permettra aussi à l'université de pouvoir peut-être recruter, dans d'autres disciplines proches, des étudiants internationaux.

Monsieur le Président

Tout à l'heure, Pierre-Jean a fait un calcul un peu spépieux, trouvant 50 000 personnes qui fréquentaient l'école, nous rappelant quand même qu'il y avait quelquefois les mêmes.

Monsieur GALDIN

Moi, j'ai appris le Voyage à Nantes par cœur. Je suis formé à la nantaise. Je sais exactement comment il faut faire. Je le fais bien.

Monsieur le Président

Mais on peut peut-être signaler que ce qu'on a dit pour les parcours de l'enseignement supérieur, entre toutes ces écoles d'art, c'est aussi finalement une demande des collectivités pour les pratiques artistiques amateurs. C'est-à-dire que d'une certaine façon, et si je le dis d'une façon un peu caricaturale, il y aurait Campus of arts, la marque extérieure qui s'adresse aux étudiants du supérieur, puis le Campus des arts, qui s'adresserait aussi aux pratiques amateurs. C'est vraiment sur cette ligne que nous devons travailler. L'articulation est importante, parce que cette école, il ne faut jamais oublier de le dire, mais tu l'as précisé tout à l'heure en trouvant 50 000 personnes qui viennent, vit aussi par ces pratiques amateurs. C'est tout aussi important. Cela justifie aussi en partie l'investissement des collectivités dans ce projet, qui porte l'un comme l'autre. Sur cette dernière délibération, qui est en effet très importante dans le cadre de cette avancée, y a-t-il des observations, des demandes de précisions, des interventions ? Oui.

Mme CESCUTTI

Sur l'article deux, sur le comité de pilotage, est-il possible que des représentants étudiants des deux établissements soient invités lors de ces comités, est-ce déjà envisagé ?

Monsieur GALDIN

Cela n'a pas du tout été soulevé parce que c'est vraiment une convention qui a posé des enjeux institutionnels. Mais dans le fonctionnement de la gouvernance, à terme, quand nous allons justement rentrer dans la réalité des formations que nous pourrions mettre en commun, il faudra absolument qu'il y ait des représentants étudiants dans une gouvernance un peu structurée. Il me semble que c'est obligatoire. Mais là, nous n'en sommes encore qu'aux grands chapitres, vraiment.

Monsieur le Président

Merci. Je mets au vote, parce que je crois que je ne l'ai pas fait, la dernière libération. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 044-200023612-20191009-247-DE Date de réception préfecture : 16/10/2019 |
|--|

10. Points divers

Jean-Jacques, nous sommes preneurs pour un point sur Saint-Nazaire.

Monsieur LUMEAU

La classe préparatoire ouvrira bien dès septembre 2019, mais sous le mode de 60 étudiants dans l'école d'art actuelle. Il y avait pour ambition, sur le nouveau site, à la rentrée 2020... il y a une reprise économique. Cela se sent très bien sur les consultations, puisque nous avons des lots qui explosent littéralement en termes de propositions des entreprises par rapport au budget prévisionnel. Nous sommes donc obligés de retravailler avec le maître d'œuvre. Il y a quelques économies à faire sur le projet, mais nous avons bien compris que de toute façon, on ne ferait pas rentrer le projet dans le budget prévisionnel. Du coup, nous nous donnons un peu de temps. Nous avons étudié ensemble la question d'ouvrir de manière intermédiaire, mais on se dit qu'il vaut mieux se donner un peu de temps dès maintenant et que la rentrée dans le nouvel établissement se fera en 2021. De toute façon, ce site se réalisera. Il faut soit compter sur des moyens supplémentaires, soit que les entreprises soient un peu moins gourmandes.

Monsieur GALDIN

Oui, vous n'êtes pas les seuls à avoir ces problèmes. C'est généralisé.

Monsieur LUMEAU

Nous nous attendions à des augmentations de prix, mais là, sur certains lots, nous sommes du simple au double, et sur les lots principaux.

Monsieur le Président

Merci. Ce sont les aléas de ce type de chantier, que nous connaissons en effet par ailleurs. Nous avons aujourd'hui un secteur de la construction, du bâtiment qui est en plein renouveau est en plein boom. C'est donc vrai que tenir les appels d'offres, ce n'est pas simple. Je vois Catherine, en face, mais il y a d'autres sujets sur lesquels nous connaissons bien ces questions. C'est peut-être la rançon des 7,2 % de chômage.

Monsieur LUMEAU

Ils nous font payer les économies dont nous avons bénéficié ces dernières années aussi.

Monsieur le Président

Oui, c'est vrai que par moment, nous avons bénéficié d'appel d'offres à des prix défiant toute concurrence. Même si cela peut parfois choquer le contribuable d'entendre ces questions. Aujourd'hui, c'est le retour à la normale. Merci.

Monsieur GALDIN

Je fais simplement un appel : à 18 heures, vernissage de l'exposition Host one à la galerie. Cela a l'air super bien. Je l'ai vu à travers les vitres. C'est à 18 heures, en bas. Si vous voulez rester au frais, vous pouvez envisager des serviettes...

Accusé de réception en préfecture
044-200023612-20191009-247-DE
Date de réception préfecture :
16/10/2019

Monsieur le Président

Ce soir donc, comme nous sommes très Voyages à Nantes, on peut faire 50 000 personnes entre la galerie, le musée d'art et le LU, qui proposent chacun un vernissage. Merci à toutes et à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Accusé de réception en préfecture.
044-200023612-20191009-247-DE
Date de réception préfecture :
16/10/2019